

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 75-126 du 6 Juin 1975

portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Pour compter du Lundi 2 Juin 1975, le Capitaine DJIBRIL
Moriba, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, assure l'intérim
du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications
pendant l'absence du Capitaine Léopold AHOUEYA.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 Juin 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathi KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 3 - SGG 6 - CS 4 -
CNI 2 - IAA-IGF-Gde.Chanc -DCOT-DB 8 -
Ministères 13 - CIR 2 - JORD 1.-